



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Réf. : CR 2021-09

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12

Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2021

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Sylvain COLLIAT, Rudi RIFFART, Christelle FOREST, Angélique MORAND, Pascale GUIGONNAT, Pascale VULLO, Alexandre GROBEL, Marie-Noëlle SAPIN, Emilie CLERC-ROGUET, Marie-Dominique RYCKEBOER

Absents excusés : Raphaël SPINELLI, Claudette DUBOIS, Cédric COMMARD

Procuration : Néant

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sylvain COLLIAT

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 SEPTEMBRE 2021

Approuvé à l'unanimité

3. PRESENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES DECHETS

Monsieur Jean-Luc SOULAT, Vice-président, et Madame Solène LEHERICEY, technicienne de l'agglomération, sont venus présenter le schéma Directeur de Déchets 2021-2030 (cf en annexe).

Ce schéma fixe des objectifs ambitieux pour réduire fortement la production des déchets par habitant par la mise en place de 18 actions concrètes.

L'une de ces actions, l'installation de points d'apport pour les ordures ménagères, concerne la commune de Juvigny puisqu'elle devra en installer 6 sur son territoire. Pour anticiper au mieux ces installations et maîtriser le foncier, une étude fine des comportements par quartier devra être effectuée.

Le sujet des dépôts sauvages est abordé dans le débat puisque la commune subit beaucoup d'incivilité. Ce sujet fera l'objet d'une réflexion approfondie dans le cadre du groupe de travail de l'agglo. La question d'une déchetterie dédiée au professionnel sera également posée.

Il est expliqué que l'accès aux déchetteries est possible avec un véhicule d'emprunt à condition qu'une attestation du propriétaire soit présentée, mais il est reconnu que certaines situations sont parfois difficiles à gérer.

4. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

5. DELIBERATIONS



JUVIGNY

4.1 Délibération portant sur la mise en place du service commun « recherche de fonds externes » entre Annemasse-Agglo et la commune de Juvigny

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la création de services communs,

Vu la délibération n°C-2015-0276 en date du 16 décembre 2015, approuvant le schéma de mutualisation des Services 2015-2020 entre Annemasse Agglo et les communes,

Vu l'avis du comité technique compétent en date du 23 septembre 2021 pour Annemasse-Agglo,

Vu la délibération du Bureau Communautaire d'Annemasse Agglo n°BC_2021_0141 en date du 28 septembre 2021, approuvant la convention pour la mise en place du service commun "Recherche de fonds externes" entre Annemasse Agglo et les communes d'Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand,

Vu la saisine du comité technique compétent en date du 7 octobre 2021 pour la commune de Juvigny,

Rappel du contexte :

Dans le cadre du schéma de mutualisation adopté en 2015 entre Annemasse Agglo et les communes, un groupe de travail « Expertise en recherche de fonds externes » avait été créé. Si des premiers échanges avaient été engagés en 2016, la démarche est restée sans suite jusqu'en fin d'année 2020. Néanmoins, le contexte budgétaire et financier qui s'impose désormais aux collectivités rend la recherche de cofinancements externes indispensables pour la bonne réalisation des projets.

Parallèlement, les partenaires financiers, tenus également à des principes de rigueur budgétaire et de bonne gestion des deniers publics, sont de plus en plus exigeants sur la qualité des projets présentés et priorisent leur thématique d'intervention.

L'expertise aujourd'hui développée au niveau d'Annemasse Agglo sur la recherche de fonds externes permet de capitaliser sur une méthodologie de travail éprouvée, duplicable sur d'autres collectivités. C'est pourquoi, à la demande de plusieurs maires de communes de l'agglomération, un projet de mutualisation sur cette mission a été relancé début d'année 2021.

Un travail partenarial avec les communes s'est donc engagé et a permis de :

- effectuer un diagnostic des modes de fonctionnement en matière de recherche de fonds externes,
- préciser les différents projets communaux à réaliser à l'échelle du mandat,
- identifier les besoins d'accompagnement en matière d'ingénierie sur cette thématique.

A l'issue de cette phase, il est ainsi proposé de créer un nouveau service commun « Recherche de fonds externes », placé au sein du service « Politiques Partenariales », lui-même rattaché à la Direction Générale des Services.

Constitution et objet du service commun

Pour rappel, le « service commun » constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes



JUVIGNY

Réf. : CR 2021-09

membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

La mise à disposition des moyens mutualisés s'effectue à titre payant, via une participation de la commune, représentative des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice d'une convention établie entre les deux parties.

Ainsi, en application des dispositions de l'article L 5211-4-2 du CGCT, et après en avoir informé les instances consultatives, Annemasse-Agglo et les 12 communes du territoire intercommunal ont ainsi décidé de créer un service commun « Recherche de fonds externes » afin :

- D'optimiser la gestion financière des collectivités en travaillant plus particulièrement sur le volet recettes :
 - Optimiser les plans de financement grâce à une connaissance fine des différents dispositifs de financement et des acteurs.
 - Travailler sur une stratégie et une prospective financière à l'échelle de l'agglomération et des communes en lien avec les dispositifs financiers contractuels ou récurrents émanant de l'Etat, la Région et le Département notamment.
- D'apporter de l'expertise et du conseil, de la méthodologie en matière de recherche de subventions, entre autres :
 - Accompagner les communes portant des projets inscrits dans des dispositifs financiers stratégiques tels que les projets d'agglomération/CPER/Convention de Coopération Métropolitaine/programmes européens
 - Faire de la veille
 - Organiser des séminaires/formations sur les différents dispositifs de financement, ...

La convention ci-jointe a donc pour objet de définir les modalités de mise en place de ce service commun pour la recherche de fonds externes auprès des 12 communes membres d'Annemasse Agglo. Elle définit en particulier le champ d'application, les responsabilités respectives des parties, la situation des agents du service commun, les dispositions financières (notamment les modalités de calcul de la participation financière qui sera demandée aux communes), le suivi et l'évaluation de l'activité du service.

Il est rappelé également qu'aujourd'hui, sur la partie ingénierie financière et recherche de financements externes, le Service des Politiques Partenariales est doté de 1,7 ETP. Dans le cadre de la création de ce service commun, et afin de répondre aux besoins des communes tout en maintenant le niveau de services rendu à la communauté d'agglomération, il a été décidé de recruter un ETP supplémentaire.

Par conséquent, si l'objectif est bien de lancer ce nouveau service commun début d'année 2022, il est convenu que le démarrage effectif du service mutualisé intervienne dès lors que le 3^{ème} agent sera recruté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER la convention pour la mise en place du service commun "Recherche de fonds externes" entre Annemasse Agglo et la commune de Juvigny

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.



JUVIGNY

Réf. : CR 2021-09

4.2- Délibération portant sur la mise à jour du tableau des emplois et suppressions de poste ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui indique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération DEL-2021-30 du 6 juillet 2021 portant création d'un poste d'ATSEM à temps non-complet à raison de 26h00 hebdomadaire et d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet à raison de 31h00 hebdomadaire.

Vu l'avis favorable du comité technique en date 23 septembre 2021 concernant la suppression du poste d'ATSEM à temps non-complet à raison de 15h00 hebdomadaire et la suppression du poste d'adjoint technique à temps non-complet à raison de 26h00 hebdomadaire.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant que la nouvelle organisation des services suite au rapatriement des petites et moyennes sections de maternelle impacte le temps de travail de l'ATSEM et de l'adjoint technique.

Considérant la nécessité de préciser :

- les grades correspondants à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants).

Considérant qu'au regard de l'ensemble des modifications il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la suppression du poste d'ATSEM à temps non-complet à raison de 15h00 hebdomadaire au profit d'une création de poste à raison de 26h00 hebdomadaire.
- **DE VALIDER** la suppression du poste d'adjoint technique à temps non-complet à raison de 26h00 hebdomadaire au profit d'une création de poste à raison de 31h00 hebdomadaire.
- **D'ADOPTER** les modifications et la mise à jour du tableau des emplois suivant :



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Réf. : CR 2021-09

JUVIGNY

Cadres d'emploi Emploi permanent	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire	Observation
<u>Filière Administrative :</u> Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe – nouveau grade à compter du 01- 07-2019 Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe – Nouveau grade à compter du 01-07-2019	B C	1 1	1 1	1 x 35h 1 X 31h30 Temps non complet	Titulaire (à temps partiel à 90%) Titulaire
TOTAL		2	2		
TOTAL HEURES POURVUES				66h30	

Cadres d'emploi Emploi permanent	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire	Observation
<u>Filière Technique :</u> Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 x 31h00	Passage de 26h00 à 31h00 hebdomadaire A compter du 1 ^{er} septembre 2021
TOTAL					1
TOTAL HEURES POURVUES				31h00	

Cadres d'emploi Emploi permanent	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire	Observation
<u>Filière animation :</u> Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à compter du 01-08-2017 Adjoint d'animation n°1 : création 14/06/2016 Adjoint d'animation n°2 : création 14/06/2016	C C C	1 1 1	1 1 1	35h00 32h00 32h00	Titulaire Titulaire depuis le 26 août 2019 Stagiaire depuis le 2 septembre 2021
TOTAL			3		
TOTAL HEURES POURVUES				99h00	



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Réf. : CR 2021-09

<u>Filière Médico-Sociale :</u> ATSEM	C	1	1	26h00	Passage de 15h00 à 26h00 hebdomadaire A compter du 1 ^{er} septembre 2021
TOTAL					1
TOTAL HEURES POURVUES				26h00	

4.3- Délibération portant sur le budget 2021 – Décision modificative n°1

Afin de régulariser les écritures comptables relatives aux travaux d'aménagement de la route des Curtines pour la partie éclairage public, il convient de prévoir les montants au budget. Les opérations suivantes sont nécessaires :

Constatation de la part des travaux financés par le Syane

Section Investissement / OOB

Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
041 Opérations patrimoniales	21534 Réseaux d'électrification	145 506,73	
041 Opérations patrimoniales	13258 Subv d'investissement – autres groupements		145 506,73

Paiement des travaux sur les fonds propres de la commune

Section Investissement/Opérations réelles

Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
21 Immobilisations corporelles	21534 Réseaux d'électrification	231 912,00	
204 Subventions d'équipement versées	2041582 Autres groupements – Bâtiments et installation		231 912,00

Après avoir délibéré,
Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la décision budgétaire modificative présentée.



JUVIGNY

Réf. : CR 2021-09

4.4 Délibération portant sur le portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) – Parcelles situées route du Sorbier

La Commune de JUVIGNY a sollicité l'intervention de l'EPF en vue d'acquérir une propriété bâtie en mitoyenneté et ses terrains attenant, l'ensemble situé au chef-lieu de la commune (40 Route du Sorbier) à proximité immédiate d'un projet futur d'aménagement dénommée « La Savoie ».

Cette acquisition, dans un secteur stratégique, permettra à la commune de réaliser une opération immobilière composée en partie de logements abordables type Bail Réel Solidaire en cohérence avec l'OAP « Chef-lieu » et le zonage Uac du PLU comprenant un rez de chaussé actif.

Ce projet entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2019 / 2023), thématique « **Habitat social : opération comprenant un maximum de 50 % de logements libres dans le cadre d'un BRS ou d'un BRILO** » ; portage sur 4 ans, remboursement à terme.

Le bien concerné est le suivant :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
40 route du Sorbier	A	596	05a 34ca	X	
La Savoie	A	855	05a 24ca		X
Juvigny	A	595p	06a 80ca		X
		Total	17a 38ca		
Maison mitoyenne ancienne d'environ 135 m² habitable Libre de toute occupation, hangar et terrains attenants					

Dans sa séance du 20-05-2021, le Conseil d'Administration de l'EPF a donné son accord pour procéder à cette acquisition qui est réalisée sur la base d'une évaluation fixée par France Domaine, pour la somme de **590.000,00 euros** (Valeur du bien : 565.000,00 € + Frais Agence TTC : 25.000,00 €).

- Vu l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme ;
- Vu les Statuts de l'EPF 74 ;
- Vu le PPI (2019/2023) ;
- Vu le Règlement Intérieur de l'EPF 74 ;
- Vu les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention pour portage foncier entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Réf. : CR 2021-09

4.5- Délibération portant sur Subvention versée au Sou de l'Ecole en janvier 2021 – Demande de remboursement suite à l'annulation de la classe de neige.

Vu la délibération en date du 17 décembre 2021 pour accorder une subvention de 1500 euros au sou de l'école pour permettre l'organisation d'une classe de neige par l'équipe pédagogique de l'école.

Vu la délibération DEL-2021-02 du 12 janvier 2021 pour le versement d'une subvention complémentaire dans le cadre de l'organisation de la classe de neige.

Considérant que la somme de 2250 euros a été versée au Sou de l'Ecole pour l'organisation d'une classe de découverte orientée sur les activités de neige du 25 au 29 janvier 2021.

Considérant que le séjour a été annulé à cause du contexte sanitaire.

Il convient de demander à l'association le remboursement du montant versé. En cas de besoin, l'association pourra déposer une nouvelle demande de subvention à l'occasion du dépôt annuel et dont les dossiers seront examinés lors du conseil municipal du mois de novembre 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'annuler la subvention d'un montant de 2250 euros versée au Sou de l'Ecole en janvier 2021 et d'en demander le remboursement.

6. URBANISME

- **Permis de Construire**

Néant

- **Déclaration Préalable**

DP 074 145 21 H 0018 déposée par madame SCHILD Marlène pour la construction d'une piscine au 175, route des Groulines.

DP 074 145 21 H 0019 déposée par monsieur FOURNIER Ludovic pour la reconstruction de son logement suite à incendie au 290, route de Prinvert.

DP 074 145 21 H 0020 déposée par monsieur PELLETIER Gilles pour la reconstruction de son logement suite à incendie au 32 A, chemin de la Croze.

DP 074 145 21 H 0021 déposée par madame SACHER Anne-Laure pour le changement de volet et de la porte de garage au 27, allée des Pignolettes.

DP 074 145 21 H 0022 déposée par monsieur VAGNOL Jean pour la pose d'une porte de garage au 84, route des Curtines.

7. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- **Maîtrise qualitative des zones urbaines**



JUVIGNY

Réf. : CR 2021-09

Une deuxième déambulation a eu lieu aux Curtines, Groulines et route de la Plantaz. Cette visite a permis d'identifier les caractéristiques de chaque quartier afin de définir les secteurs à enjeux.

Un compte rendu technique des déambulations sera proposé dans les prochaines semaines par le CAUE.

- **Travaux de voirie**

Une réunion avec le responsable du service voirie mutualisé est organisée pour faire le point sur les travaux à effectuer d'ici la fin de l'année : reprise du revêtement au virage de la Plantaz, finition des trottoirs route de Juvigny, finition des bordures carrefour route de l'Epine/ route de la Frontière, reprise des bordures des trottoirs Vy des Chênes.

Il est signalé que les accotements de la route des Bois Enclos s'affaissent. Il conviendra également d'en parler.

Le PAV installé en haute de la route de l'Epine a été déplacé au milieu des places de stationnement le long du stade et bordé par des blocs bétons.

- **Installation du transformateur RTE**

Une réunion s'est tenue sur place pour faire un état des lieux après travaux.

Une autre est organisée avec l'ONF, ASTER, RTE et la commune concernant les compensations qui doivent être faites. Il s'agira entre autres d'installer une marre pour les crapauds sous la ligne à haute tension afin de compenser la zone naturelle détruite par l'installation du poste RTE.

Les acquisitions foncières opérées par RTE seront vendues à la commune pour 1 euro symbolique.

Le site sera bientôt inauguré.

8. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- **Commission développement durable**

- Mise en place d'un nouveau composteur,

- Participation de la commune à la journée de l'environnement,

- Mettre un conteneur dédié aux déchets verts au cimetière à l'occasion de la Toussaint.

- **Cellule habitat indigne**

Est défini comme habitat indigne un logement qui peut porter atteinte à la sécurité ou à la santé des personnes. La présence de puces de lit par exemple suffit à rendre indigne l'habitat.

Il est rappelé que sur la commune de Juvigny, deux logements avaient été classés indigne lors du précédent mandat.

Un agent de la police intercommunale des Voirons est formé et peut donc aider les services en cas de besoin.



JUVIGNY

➤ Conférence sur le logement

L'ensemble des acteurs du logement ont été convoqués pour une réunion par la Sous-Préfecture afin de faire un bilan du logement sur le territoire de l'agglomération.

Même si de nombreux logements sont construits, l'offre n'est toujours pas à la hauteur du besoin (7000 demandeurs de logements sociaux par an). La tension foncière provient d'une croissance de la population qui est forte sur le département (2.4 % par an sur les 10 dernières années).

L'Etat demande à l'agglo de produire plus de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU.

La Maison de l'habitat qui est le guichet unique pour recevoir les demandes de logements sociaux facilite grandement les usagers.

Le conseil débat sur les difficultés qu'engendre une augmentation importante de la population :

- En effet, cela implique une difficulté d'accès aux soins. Les médecins généraux sont de moins en moins nombreux pour plus de demande. Pour rendre attractive l'installation des médecins sur l'agglo, trois projets de maisons médicales sont en cours sur Annemasse et Ambilly.
- L'augmentation de la population implique également une surcharge d'effectifs dans les classes malgré la construction d'écoles par les communes (une école par mandat à Annemasse). Actuellement deux projets de construction de collèges sont en cours.
- A noter la situation atypique de la commune de Juvigny qui est en baisse d'effectifs.

➤ Conseil Municipal des Enfants

Réunion de préparation en vue du conseil à venir ; Il est précisé que la maire du CME avait été élue l'année dernière pour 2 années.

➤ Divers

- L'agglomération met en place en partenariat avec les communes une formation destinée aux commerçants pour communiquer à l'aide du digital.
- Des formations à destination des élus sont proposées par l'association des maires.
- Le travail sur la ZAE porte actuellement sur le volet environnemental et particulièrement sur le corridor écologique du site Altéa. Au-delà de la charte en cours de rédaction qui viendra organiser les actions à décliner sur les ZAE, un premier travail a été fait pour le réaménagement du secteur afin de ne pas entraver la circulation de la faune sauvage sur ce site et les secteurs en lien sur les communes de Cranves-Sales et Ville-La-Grand.
- Réunion Mobilités France/Suisse

Les discussions sont en cours sur l'amélioration des solutions de transport collectif, et sur la gestion du trafic pendulaire avec une première décision pour répondre aux demandes des communes suisses : fermeture des douanes de La Renfile et de Cara entre 22h00 et 5h00 du matin dans les prochaines semaines.

En parallèle, une étude sur les origines et destinations du trafic pendulaire et local est à lancer dans les tout prochains mois afin d'aider au développement de solutions alternatives.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Réf. : CR 2021-09

9. QUESTIONS DIVERSES

➤ Occupation illicite par les Gens du Voyage

Les Gens du Voyage se sont installés pour la deuxième fois ce mois d'octobre sur la raquette d'accès au poste RTE sur le site Altéa.

Il est impératif de revoir les systèmes de protection du site :

- Faire réparer le portail pour une meilleure gestion de son utilisation par l'association des entreprises. Remettre des badges à la gendarmerie et à la police pour qu'ils puissent le fermer en cas d'urgence.
- Installer des barrières au niveau de l'entreprise Rion pour empêcher l'accès

➤ Evénements :

- Installation de la décoration rose devant la mairie à l'occasion de l'événement Octobre Rose.
- A l'occasion du vide-greniers, le stand pour soutenir les Virades de l'Espoir à obtenu 305 euros de don et la tombola de l'école 100 euros.
- Bonne participation de la balade transfrontalière (environ 500 personnes).

Prochain conseil : le 9 novembre 2021

Fin du conseil : 22h30

Le secrétaire,

Sylvain COLLIAT

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Rudi RIFFART

Pascale GUIGONNAT

Marie-Noëlle SAPIN

Christelle FOREST

Alexandre GROBEL

Pascale VULLO

Angélique MORAND

Emilie CLERC-ROGUET

Marie-Dominique RYCKEBOER